

# COMMUNICATION DES ECOLES EUROPEENNES DE LUXEMBOURG

concernant les inscriptions pour l'année scolaire 2009/2010

## Définitions

**Les élèves qui fréquentent les Ecoles européennes sont subdivisés en trois catégories comme suit (résumé)**

**Catégorie I** : Elèves dont les parents font partie du personnel d'une Institution européenne ou d'une organisation assimilée. L'employeur doit certifier l'engagement pour une durée minimale d'une année entière. Ces élèves ne paient pas de minerval.

**Catégorie II** : Elèves dont les parents font partie du personnel d'une entreprise ou d'une organisation qui a conclu une convention spéciale avec l'Ecole européenne et qui certifie payer le minerval requis pour l'enfant inscrit.

**Catégorie III** : Elèves dont les parents ne rangent pas dans les catégories I ou II et paient eux-mêmes le minerval requis pour l'enfant. Ces élèves sont seulement acceptés si la place le permet et s'ils remplissent les autres conditions fixées par l'Ecole.

## Nouvelles inscriptions

### Présentation du dossier d'inscription

**Attention : Seuls les parents des catégories I et II peuvent télécharger le dossier d'inscription à partir de la home page des écoles; les parents de catégorie III doivent contacter l'Ecole.**

Le **dossier** d'inscription de l'élève doit être **remis personnellement** à l'Ecole, aux lieux, dates et heures indiquées ci-après. Une réponse concernant l'attribution des élèves des sections DE-EN-FR à Luxembourg I ou II se fera dans la première moitié de juillet. Nous prions les parents de s'abstenir d'appeler les secrétariats des deux écoles avant la mi-juillet, pour éviter que le traitement des dossiers ne prenne du retard.

Un dossier transmis par courriel ou par fax ne sera pas considéré ! Un dossier incomplet ne donnera pas lieu à une inscription.

Les parents des sections DE-EN-FR sont priés d'indiquer leur préférence pour l'école Luxembourg I – Kirchberg ou pour Luxembourg II - Bertrange/Mamer (actuellement à Kirchberg, elle déménagera effectivement en 2011-2012).

Pour de plus amples renseignements notamment en ce qui concerne les règles générales d'attribution des élèves des sections DE-EN-FR aux 2 Ecoles, nous prions les parents de bien vouloir étudier le document « Politique d'inscription aux Ecoles européennes de Luxembourg » à la home page de l'Ecole : [www.eurasc-mamer.lu](http://www.eurasc-mamer.lu) et [www.euroschool.lu](http://www.euroschool.lu) .

## Lieux, dates et horaires pour les nouvelles inscriptions :

**Cycles maternel et primaire : du 20 avril au 18 juin 2009, de 13h30 à 16h30  
à l'exception du 21 mai au 1<sup>er</sup> juin inclus (vacances scolaires)**

### **Sections linguistiques ou pays suivants : ES, FI, NE, PO, PL, SW**

Au secrétariat de l'école primaire Luxembourg I, 1<sup>er</sup> étage, bureau C-108  
23 Bd Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg-Kirchberg  
Responsables : Mme Rihoux, Tel 432082 468

### **Sections linguistiques ou pays suivants : DE, EN, FR, BU, CZ, DK, EL, EO, HU, IT, LT, LV, MT, RO, SV, SK**

Au secrétariat de l'école primaire Luxembourg II, Village pédagogique, Bloc E  
1 rue R. Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg-Kirchberg  
Responsable: Mme Michaud, Tel 26685 931, assistée par Mmes Kolb et David

**Cycle secondaire : du 20 avril au 18 juin 2009, de 9h00 à 16h30,  
à l'exception du 21 mai au 1<sup>er</sup> juin inclus (vacances scolaires)**

### **Toutes les sections linguistiques respectivement tous les pays**

Au secrétariat de l'école secondaire, Bâtiment administratif  
23 Bd Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg-Kirchberg  
Responsable: Mme Iglesias, Tel 432082 224

## Documents à joindre à la demande d'inscription

- Un extrait d'acte de naissance original ou fiche d'état civil, copie certifiée conforme à l'original.
- A partir de la 2<sup>ème</sup> année primaire: certificat de scolarité délivré par le dernier établissement fréquenté par l'élève et précisant notamment quels ont été ses résultats scolaires durant la précédente période d'études et, le cas échéant, si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure.
- Attestation originale de fonction de l'Institution du chef de famille fonctionnaire (formulaire fourni dans le dossier d'inscription uniquement pour le cycle maternel et primaire).
- Une photo d'identité.
- Formulaire du Service médical (fourni dans le dossier d'inscription uniquement pour le cycle maternel et primaire), ainsi qu'une photocopie de la carte de vaccination.
- En cas de séparation ou de divorce des parents, joindre la décision du juge sur la garde officielle de l'enfant.

## Réinscriptions

### **Inscriptions des élèves de l'école maternelle en première année primaire et des élèves du cycle primaire en première année secondaire**

Pour les élèves déjà inscrits à l'Ecole **maternelle** pendant l'année scolaire 2008/2009, les formulaires d'inscription seront distribués en classe et devront être retournés à l'enseignante(e).

Les élèves déjà inscrits en **5<sup>e</sup> primaire** pendant l'année scolaire 2008/2009 seront transférés automatiquement dans la 1<sup>ère</sup> classe secondaire ; aucune réinscription n'est requise. Les élèves tchèques et hongrois de la 5<sup>e</sup> année primaire seront affectés à une classe DE, EN ou FR selon leur L2.